

DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement
de Draguignan
Séance du :

18/02/2022

Date de la convocation :
10/02/2022

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56 **2022 - 003**

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _03	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 18 février à 14h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

**OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
Suppression d'un poste d'Adjoint Technique**

Le Maire rappelle au conseil Municipal sa délibération du 20/11/2008, portant sur la création d'un poste d'Adjoint Technique pour le service technique.

Il informe le Conseil Municipal que l'agent municipal titulaire du poste d'Adjoint Technique, a bénéficié d'un avancement de grade au poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, au 01/03/2022 et qu'il y a lieu de se prononcer sur la création de ce poste.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **De CREER** un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2022.
- **De SUPPRIMER** le poste d'Adjoint Technique au 1^{er} mars 2022.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: **21 FEV. 2022**
et publication le: **21 FEV. 2022**
Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

